



# PARTI ANTI SIONISTE

Grande-Synthe,  
Le 05 mars 2010

## Lettre envoyée à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement Européen

Monsieur le député,

A diverses reprises, j'ai attiré votre attention sur le grave problème que posent les « binationaux franco-israéliens » engagés dans l'armée israélienne. Cette question avait déjà été soulevée lors de l'agression israélienne contre le Liban en 2006 et lors de l'agression israélienne contre la population de Gaza fin 2008. Dans les deux cas, des Français possédant également la nationalité israélienne ont pris part à ces deux guerres et ce, sur la base de la Convention bilatérale franco-israélienne de 1959. Cet accord, va beaucoup plus loin que tous les autres accords du même type, puisqu'il prévoit non seulement la possibilité du service en Israël (36 mois) mais également le rappel des réservistes.

Ainsi donc, non seulement des « binationaux franco-israéliens » participent à des guerres au service d'un État qui se situe ouvertement dans l'illégalité depuis 60 ans au regard du droit international (que deviennent les résolutions des Nations-Unies concernant Israël ?) mais d'autres franco-israéliens (les réservistes), sont en quelque sorte « en attente » de la prochaine guerre que décidera le gouvernement de Tel-Aviv.

Supposons que le gouvernement français signe un accord de défense ou de coopération militaire avec une nation de la région (le Liban, par exemple) et que cette nation soit attaquée par Israël. Si la France remplit ses engagements vis-à-vis de cette nation, nous pourrions voir alors des soldats français se combattre mutuellement au travers de deux armées et ce, malheureusement, en conformité avec les accords en vigueur actuellement. Situation inextricable mais nullement improbable quand on connaît la situation au Moyen-Orient et les implications de la politique française dans cette région.

Ce problème n'est pas nouveau, il a déjà fait l'objet de débats et de réflexions. Citons M. Bruno Etienne qui fut professeur à l'Institut de Sciences politiques d'Aix-en-Provence et Islamologue : « Pour moi, un Français qui effectue son service militaire dans un autre pays que la France, devrait être déchu de sa nationalité française » (*le Figaro* 07/07/2006). Et dans le même article, M. Max Gallo rappelle sa position : « Je suis contre le fait que des citoyens français fassent leur service militaire dans un autre pays. L'armée est la preuve suprême de leur attachement à la France. Prendre les armes signifie que l'on est prêt à se sacrifier pour sa patrie. »



# PARTI ANTI SIONISTE

Récemment encore, lors de l'assassinat de M. Mahmoud al Mabhouh dans un hôtel à Dubaï par le Mossad (services secrets israéliens), la police de Dubaï a apporté la preuve que certains membres du commando de tueurs étaient détenteurs de passeports français. S'agit-il de «vrais faux passeports vrais» obligamment remis aux membres du commando israélien (mais alors remis par qui ?) ou bien s'agit-il de binationaux «franco-israéliens» utilisant des passeports français dans un pays ami, les Émirats Arabes Unis, afin d'assassiner un dirigeant palestinien, membre du Hamas ?

Pour le moment cette dernière hypothèse ne peut pas être exclue et il est facile d'imaginer les répercussions que cela ne manquera pas d'avoir sur les relations entre la France, les Émirats Arabes Unis et les pays musulmans en général. Aujourd'hui, l'existence même de «binationaux franco-israéliens» peut faire de chaque Français dans le monde (hommes d'affaires, touristes, etc.) un suspect d'appartenance au Mossad.

En conséquence, je me permets d'attirer votre attention sur le danger que représente l'existence de ces « binationaux franco-israéliens » autorisés, sans mandat de la France, à servir dans une armée ou des services secrets d'un pays en guerre : Israël. Le peuple français, que vous représentez, a le droit d'être informé de l'existence de cette situation, afin qu'il puisse en juger sereinement. Ses élus se doivent d'empêcher que notre pays ne se retrouve entraîné dans des situations ou des conflits contraires à l'intérêt national.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous pencher sur cette question afin de réfléchir à un projet de loi interdisant à tout Français quel qu'il soit, de s'impliquer dans une guerre sans mandat explicite du Gouvernement français. Une telle loi, si elle était votée par les élus de la Nation, mettrait notre pays à l'abri de complications diplomatiques, économiques, voire militaires et effacerait par là même, le soupçon de double allégeance qui pèse sur les binationaux notamment israéliens.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président,  
M. Yahia Gouasmi**